



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE CORSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA REGION CORSE

Spécial n°50 du 9 juin 2016

SOMMAIRE

16-1134	portant subdélégation de signature du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse comme ordonnateur secondaire délégué
---------	---



PREFET DE CORSE

DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE
DE CORSE

Secrétariat général

ARRETE N° 16-1134

En date du 8 juin 2016

Portant subdélégation de signature comme ordonnateurs secondaires délégués

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'administration des services de l'état dans les régions et départements, modifié par le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la république en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-804 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015, portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

VU l'arrêté ministériel du 5 novembre 2014 nommant Monsieur Didier DUPORT directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse ;

VU L'arrêté ministériel du 11 juin 2013 nommant Monsieur Philippe FOURY directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-0943 du 17 mai 2016 portant délégation de signature à M. DUPORT, directeur régional de la jeunesse, du sport et de la cohésion sociale.

Sur proposition du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse,

ARRETE

Article 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier DUPORT, directeur régional, à :

1- **Monsieur Philippe FOURY**, directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse à l'effet de :

- Procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses des budgets opérationnels de programmes relevant des ministères des affaires sociales et de la santé, de la jeunesse, des sports, de l'éducation populaire et de la vie associative se rapportant aux attributions et compétences de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse.
- Procéder à la signature des bons, lettres de commandes, contrats, conventions, baux et marchés, à l'exception des correspondances administratives aux administrations centrales, aux parlementaires, aux cabinets ministériels, aux présidents des collectivités locales, aux maires des villes chef-lieu lorsque ces courriers traitent d'affaires qui sont de la compétence de l'Etat.
- Procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses du programme 333 – Actions 1 et 2 – Moyens mutualisés des administrations déconcentrées- dépenses immobilières à la charge de l'occupant.
- Signer les actes de gestion et correspondances relatifs à l'instruction des demandes de subventions d'équipements et les actes nécessaires à la mise en paiement des subventions d'équipements attribuées par le centre national de développement du sport.

2- Monsieur Sébastien GALLEYN, attaché hors classe des administrations de l'Etat, secrétaire général, responsable du pôle administration générale et ressources humaines à l'effet de :

- Procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses du budget opérationnel de programme 124 « conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » titre II et titre III.
- Procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses du programme 333 – Actions 1 et 2 – Moyens mutualisés des administrations déconcentrées- dépenses immobilières à la charge de l'occupant.
- Procéder à la signature des bons, lettres de commandes, contrats, conventions, baux et marchés, à l'exception des correspondances administratives aux administrations centrales, aux parlementaires, aux cabinets ministériels, aux présidents des collectivités locales, aux maires des villes chef-lieu lorsque ces courriers traitent d'affaires qui sont de la compétence de l'Etat.
- Valider dans CHORUS formulaires les transactions de dépenses et de recettes concernant l'ensemble des BOP du ressort de l'UO DRJSCS et procéder à la mise à disposition des crédits d'engagement et de paiement aux unités opérationnelles relevant de la compétence de la DRJSCS de Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Didier DUPORT** et de **Monsieur Philippe FOURY**, subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Sébastien GALLEYN**, Attaché hors classe d'administration à l'effet de :

- Procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses des budgets opérationnels de programmes (BOP 104, BOP 163, BOP 177, BOP 147, BOP 219, BOP 304) relevant des ministères des affaires sociales et de la santé, de la jeunesse, des sports, de l'éducation populaire et de la vie associative se rapportant aux attributions et compétences de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse.
- Signer les actes de gestion et correspondances relatifs à l'instruction des demandes de subventions d'équipements et les actes nécessaires à la mise en paiement des subventions d'équipements attribuées par le centre national de développement du sport.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Didier DUPORT**, de **Monsieur Philippe FOURY** et de **Monsieur Sébastien GALLEYN**, cette subdélégation sera assurée par **Madame Anne OTTAVI**, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, responsable du pôle CSJVA.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur GALLEYN**, subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Guillaume BESSON**, attaché d'administration, pour valider dans CHORUS formulaires les transactions de dépenses et de recettes concernant l'ensemble des BOP du ressort de l'UO DRJSCS et procéder à la mise à disposition des crédits d'engagement et de paiement aux unités opérationnelles relevant de la compétence de la DRJSCS de Corse.

En cas d'absence simultanée de **Monsieur GALLEYN** et de **Monsieur BESSON**, subdélégation de signature est donnée à **Madame Barbara MARIOTTI**, secrétaire administrative de classe supérieure, chargée du suivi et de la gestion des BOP, à l'effet de procéder à la mise à disposition des crédits d'engagement et de paiement aux unités opérationnelles relevant de la compétence de la DRJSCS de Corse et pour valider dans CHORUS formulaires les transactions de dépenses et de recettes concernant l'ensemble des BOP du ressort de l'UO DRJSCS.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur FOURY**, la subdélégation de signature qui lui est accordée, s'agissant de l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses des budgets opérationnels de programmes est étendue aux responsables de pôles de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse pour les affaires entrant dans le champ de leurs attributions respectives et à l'effet de signer les correspondances courantes ne comportant pas de décision et à l'exception des conventions, marchés et contrats :

Pôle « Cohésion sociale, jeunesse et vie associative » : **Madame Anne OTTAVI**, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, responsable du pôle,

Pôle « Formations, certifications, professions, emplois » : **Madame Marie-Christine TORRE MASSONI**, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, responsable du pôle,

Pôle « Politiques sportives » : **Monsieur Thierry OLIVE**, conseiller technique et pédagogique supérieur, responsable du pôle

Mission « Pilotage expertise et appui » : **Madame Eliane MASIA-RISTORI**, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, responsable du pôle,

Article 4 : CHORUS DT

Délégation de signature est accordée aux personnels suivants dans le cadre de l'utilisation de l'application interfacée CHORUS DT et selon l'organisation cible retenue :

En tant qu'administrateur, gestionnaire des habilitations et des enveloppes de dotation :

- **Monsieur Sébastien GALLEYN**, secrétaire général,
- **Monsieur Guillaume BESSON**, responsable des systèmes d'information.

En tant que valideurs de 1^{er} niveau pour les ordres de mission et les états de frais :

- **Monsieur Philippe FOURY**, directeur régional adjoint,

- Monsieur Sébastien GALLEYN, secrétaire général,
- Madame Anne OTTAVI, responsable du pôle CSJVA,
- Madame Marie-Christine TORRE MASSONI, responsable du pôle FCPE,
- Monsieur Thierry OLIVE, responsable du pôle « politiques sportives »,
- Madame Eliane MASIA-RISTORI, responsable de la mission PEA.

En tant que gestionnaires contrôleurs / chargés de voyage :

- Monsieur Pierre TOMI, gestionnaire logistique,
- Madame Barbara MARIOTTI, gestionnaire budgétaire.

En tant que gestionnaires valideurs :

- Monsieur Sébastien GALLEYN, secrétaire général,
- Madame Barbara MARIOTTI, gestionnaire budgétaire.

En tant que gestionnaire des factures :

- Madame Barbara MARIOTTI, gestionnaire budgétaire
- Monsieur Pierre TOMI, gestionnaire logistique.

La signature des agents habilités sera accréditée auprès du directeur régional des finances publiques de Corse.

Article 5 : Monsieur Sébastien GALLEYN, secrétaire général, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse

Le directeur régional


Didier DUPORT